

N° 7753⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant
création de deux établissements publics dénommés**

- 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées ;**
- 2) Centres de gériatrie**

* * *

DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(23.12.2022)

Par dépêche du 8 décembre 2022, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État un amendement parlementaire au projet de loi sous rubrique, adopté par la Commission de la famille et de l'intégration lors de sa réunion du même jour.

Le texte dudit amendement parlementaire était accompagné de remarques préliminaires, d'un commentaire de l'amendement unique ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous rubrique reprenant l'amendement parlementaire proposé et la proposition de texte formulée par le Conseil d'État dans son avis complémentaire du 25 octobre 2022.

*

EXAMEN DE L'AMENDEMENT UNIQUE

Le texte de l'amendement unique n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 23 décembre 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

